60e ANNEE. — N° 67 MERCREDI 9 JUIN 1920

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 75 cent.
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les conversations de Londres ; une crise qu'il faut éviter à tout prix. — Le statut des fonctionnaires ne soulève nullement l'indignation des agents de l'Etat ! — Les espoirs de Constantin. Ce traître veut régner à nouveau sur la Grèce agrandie. — Les élections allemandes.

L'attention des puissances reste concentrée sur les conversations de Londres. Aucun doute : les relations franco-britanniques subissent une crise dangereuse. C'est un gros nuage à l'horizon, car la paix ne sera garantie que par le maintien d'une entente loyale chez les vainqueurs. Or, si Lloyd George a le souci trop constant de ménager l'Allemagne, dans sa rencontre avec Lénine il donne l'impression d'un homme qui se préoccupe uniquement de l'intérêt de la Grande-Bretagne. Les droits de la France restent lettre morte pour le Premier Anglais. Quelle entente pourrait résister à une pareille politique et à des pratiques sans cesse renouvelées ?

Notre confrère des *Débats* estime que le meilleur moyen de servir la grande cause de l'alliance franco-anglaise est de dire les choses telles qu'elles sont :

« Peut-être beaucoup des embarras actuels tiennent-ils au fait que depuis l'armistice on a trop pratiqué le système des réticences. C'est en tolérant une sorte de rupture d'équilibre dans les procédés réciproques — l'affaire de Francfort en a fourni un exemple — qu'on compromettrait le plus sûrement l'amitié.

Cela dit, il est juste de procéder de notre côté à un examen de conscience. Nous nous devons d'autant plus de le faire que, dans la presse anglaise, de grands organes n'ont cessé de mettre leur pays en garde contre certaines erreurs et ont tenu avec une entière loyauté leurs lecteurs au courant du point de vue français. Hier encore, dans le *Times*, M. H. W. Steed, exposait, dans un article émouvant par sa clairvoyante probité, les opinions recueillies à Paris. Il poussait un véritable cri d'alarme.

Or, il est possibe que notre presse, dans son ensemble, n'ait pas toujours su conserver le ton qui convient lorsqu'on discute entre amis. Critiquer avec force les initiatives du gouvernement voisin, quand on les trouve mauvaises, indiquer carrément la limite des concessions que l'on peut faire, blâmer sans ambages certains procédés désobligeants, rien de mieux : on l'a même trop peu fait, ou trop tard. La franchise n'a jamais nui à l'union ; elle en est même la condition. Mais ce qui est mauvais, c'est de recourir à l'égard d'un peuple allié à la méthode des coups d'épingle, c'est de laisser entrevoir une sorte de satisfaction des embarras que lui suscite sa politique..... Faisons aussi notre *mea culpa* et reconnaissons que des fautes de tact ont pu être commises.

Quant à notre gouvernement, il est équitable de constater qu'en ce qui le concerne il a toujours agi avec la plus parfaite correction. A cet égard, aucune critique ne saurait lui être adressée. C'est même ce qui lui donne le droit de parler fermement au cours des prochaines conversations. Nous croyons même qu'en hésitant à le faire il manquerait à un devoir et qu'il desservirait cette amitié franco-britannique à laquelle nous tenons tant et que nous considérons comme le fondement de toute politique saine. Dans moins de trois semaines, la Conférence de Spa doit se réunir. Un ajournement nous semble d'ailleurs possible et peut-être désirable. Ironsnous sans avoir cherché à dissiper les nuages qui voilent notre ciel, sans nous être expliqués franchement, sans avoir fixé les bases d'un programme commun ? Ce serait risquer de compromettre définitivement l'entente. Pour écarter ce péril, il n'y a plus un instant à perdre.

C'est pourquoi, ainsi que nous l'avons déjà fait, nous insistons vivement pour que les gouvernements français et britannique se décident à aborder de front, dans une conversation d'ensemble, toutes les questions qui les intéressent l'un et l'autre. Rien ne doit être laissé dans l'ombre. L'entente cordiale est née, en 1904, d'un examen général de ce genre.

L'alliance de 1920 doit être préservée et fortifiée par la même méthode. On objectera peut-être que les hommes d'Etat n'ont pas le loisir de se livrer à un pareil travail. L'excuse serait mauvaise. Au contraire, en procédant ainsi, ils épargneraient beaucoup du temps qui se perd en futilités. Il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs. L'entente franco-anglaise, que nous voulons durable, est au prix d'un effort de ce genre. Ne permettons pas que, par légèreté ou par négligence, on la laisse peu à peu s'effriter. »

⁂

Le statut des fonctionnaires a été déposé. On nous avait promis, à cette occasion, une jolie levée de boucliers de la part des intéressés. Il suffit de regarder autour de soi pour constater qu'il n'y a aucune émotion chez les agents de l'Etat. Une colère excessive chez les agités qui prétendent représenter les fonctionnaires et c'est tout.

Les menaces nouvelles qui nous viennent de ce côté ne provoqueront aucun mouvement d'envergure. Si les brouillons veulent passer des menaces aux actes ils obtiendront un seul résultat : la fuite de la majorité des adhérents aux syndicats.

Une première preuve en a été fournie le jour même où les agitateurs ont protesté contre le dépôt du projet gouvernemental. On la trouve dans ce télégramme venu de Carcassonne :

« Les agents des contributions indirectes de la section syndicale de Carcassonne, réunis en assemblée générale, ont décidé à la presque unanimité des membres présents le retrait de leur Syndicat national de la C. G. T., estimant que cette dernière poursuit un but politique dangereux pour les intérêts matériels et moraux des fonctionnaires.

Ils ont en conséquence donné mandat à leur délégué au Congrès de Paris de voter pour ce retrait immédiat. »

La C. G. T. avait cru qu'il était en son pouvoir de décréter la révolution au profit d'une caste. Elle s'est cruellement trompée et sa puissance en restera longtemps amoindrie.

Quelques agités, mal renseignés certainement sur l'esprit des agents de l'Etat, ont, à leur tour, la prétention de se dresser contre le Gouvernement et d'imposer leur volonté aux représentants légaux de la nation. Leur désillusion sera rapide et totale. Le pays a prouvé déjà, il prouvera encore demain que tout mouvement de ce genre serait unanimement désapprouvé ; et les bonnes volontés ne feraient pas défaut pour assurer le fonctionnement des services publics.

Mais ces bonnes volontés seront inutiles, nous persistons à croire que l'immense majorité des fonctionnaires sont et entendent rester des agents loyaux du pays.

⁂

On a lu dans les journaux cette étrange nouvelle : l'ex-roi de Grèce, Constantin, compte être rappelé par le pays après les élections prochaines.

Cet espoir ne peut reposer sur aucune donnée sérieuse. Il prouve pourtant qu'il y a encore des Grecs qui sont disposés à travailler à la ruine de leur pays.

Personne ne peut croire, là-bas, que les Alliés accepteraient d'avoir fait une Grèce agrandie pour le profit d'un homme qui nous a indignement trahis au moment de la guerre.

M. Venizelos, le grand patriote, à la sagesse duquel la Grèce doit d'avoir eu un bénéfice inespéré dans le conflit, se déclare décidé à barrer la route à l'impudent qui intrigue fortement dans toute l'Hellade. Pour couper court aux manœuvres il a demandé à la Chambre de lui fournir, par la proclamation de la loi martiale, une arme nécessaire, en tout cas jusqu'à la signature du traité avec la Turquie. « Ceux qui demandent le rappel de l'ancien roi, a-t-il dit, cherchent à rétablir la pire monarchie et le despotisme ».

La Chambre a évidemment voté la mesure proposée. Toute autre attitude eût été pure folie ; les Grecs ont un intérêt indiscutable à suivre le grand homme d'Etat qui a tiré la Grèce du discrédit et non à rappeler un monarque qui a failli la conduire à l'abîme.

M. Venizelos a du reste dit le mot de la situation : En agrandissant la Grèce, les Alliés n'ont pas eu l'intention de travailler pour le roi de Prusse.

Constantin fait donc un rêve qui ne se réalisera pas !...

⁂

Les élections allemandes ont eu lieu dimanche dernier. On est encore trop insuffisamment fixé sur les résultats pour porter un jugement d'ensemble. Il semble que les partis favorables au gouvernement actuel soient ceux qui ont été le plus éprouvés. Si c'est bien là le résultat exact, la tâche des dirigeants du *Reich* sera particulièrement ardue dans l'avenir. Mais cela ne rendra pas plus aisée celle de l'Entente, hélas ! Comme l'écrit Pertinax, de l'*Echo de Paris*, « demain encore moins qu'hier, le gouvernement allemand n'aura ni le cœur ni le pouvoir d'accomplir spontanément ses promesses. Tout en associant l'Allemagne au rétablissement économique du continent, le devoir des Alliés est de lui faire sentir sans cesse qu'elle ne peut se dérober à la prépondérance de leur force. »

Raison de plus pour que l'accord reste total entre les puissances de l'Entente. Ce sera le meilleur argument pour obtenir de Berlin le maximum de ce qui nous est dû.

⁂

M. Millerand a prononcé dimanche, à une réunion de cheminots, un discours ferme et particulièrement opportun. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

A. C.

INFORMATIONS

La destruction du matériel de guerre allemand

La commission de contrôle interalliée a eu connaissance que les Allemands avaient environ 22.000 canons et armes de rechange de tous les calibres, depuis 77 millimètres jusqu'au calibre le plus grand, à détruire ou à rendre inutilisables en conformité avec les conditions du traité de paix. Jusqu'ici 3.500 ont été détruits, y compris ceux que les Allemands ont détruits eux-mêmes soit avant soit depuis l'établissement du contrôle. La sous-commission des armements chargée de veiller à la destuction a son quartier général à Berlin, sous la direction du général anglais qui a sous ses ordres onze comités fonctionnant à Berlin. Dusseldorf, Francfort, Stuttgard, Hanovre, Dresde, Munich, Stettin, Kœnigsberg, Breslau et Cologne.

Les Allemands font des difficultés pour livrer leurs dirigeables

La remise aux alliés des zeppelins prévue par le traité de paix, qui doit avoir lieu au cours des semaines prochaines, rencontre de grandes difficultés. Les ouvriers employés à la construction des dirigeables et les équipages de la Société aéronautique allemande Delag, qui ont assumé la responsabilité de la livraison se refusent à exécuter celle-ci parce qu'ils croient les entreprises de construction d'aéronefs menacées par les mesures prises par les alliés. Ils font dépendre ces livraisons de certaines conditions. Ils veulent, entre autres, que les deux dirigeables « Bodensee » et « Nordsten » restent à l'Allemagne ; que les chantiers de construction soient laissés intacts, et qu'aucune entrave ne soit mise à la construction des aéronefs.

La paix avec la Turquie

Les gouvernements alliés ont fait connaître à la délégation ottomane qu'ils accordent à la Turquie un délai supplémentaire de quinze jours pour remettre ses observations sur le projet de traité.

Le délai demandé par la Turquie était d'un mois.

Finlande et Suède

En Finlande, on envisage l'éventualité d'une guerre avec la Suède, au sujet des îles d'Aland, La plupart des éléments finnois engagent le gouvernement finlandais à prendre des mesures préventives.

Les justes sanctions

Le conseil de guerre de Metz a jugé par contumace deux officiers de l'armée allemande qui, pendant la guerre se sont livrés à des actes de pillages dans la région de l'Est.

Le colonel Adolphe, du 68e régiment d'infanterie, avait en 1915, réquisitionné de force tous les instruments agricoles des habitants de la localité d'Eply et les avait revendus à des soldats. Il a été condamné à dix ans de travaux forcés et 5.000 francs d'amende.

Le chef de bataillon de Manteuffel, du 112e régiment d'infanterie, cantonné dans le château de Romecourt, avait volé du linge, de l'argenterie, du vin et des provisions alimentaires. Il a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

La Conférence de Spa

Les discussions qui se poursuivent à Londres entre experts anglais et français s'orientent de plus en plus vers la fixation d'annuités fixes, qui seront susceptibles d'augmentations au cas où la reconstitution de l'Allemagne justifierait ce changement.

Ces discussions ne pouvant pas être terminées avant quelques semaines, il paraît opportun de reculer de quelques jours la Conférence de Spa. La date la plus probable est actuellement celle du 5 — au plus tard le 6 — juillet.

Il est certain que trois ou quatre jours avant, les ministres alliés se rencontreront en Belgique et que, avant la fin du mois de juin, MM. Millerand et Lloyd George auront une brève entrevue.

Un discours de M. Millerand

M. Millerand a présidé samedi soir le banquet de clôture du Congrès annuel de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.

M. Millerand a fait les éloges de l'Association fraternelle des cheminots qui, au cours des grèves récentes, a fait tout son devoir dans l'intérêt de la Nation.

« L'ancien régime, a dit M. Millerand, a reconnu l'association professionnelle : la corporation, elle, est morte. De quoi ? D'avoir tourné ses forces contre l'individu, d'être devenue un instrument de tyrannies pour les membres mêmes de la corporation. Il a fallu près d'un siècle pour effacer ces souvenirs et pour qu'on pût refaire l'association professionnelle : elle ressuscite sous la forme du Syndicat. Mais, que le Syndicat prenne garde ; il est menacé lui aussi d'un péril qui pourrait devenir mortel et, de même que la corporation est morte d'avoir opprimé l'individu, le Syndicat pourrait mourir à son tour s'il pouvait concevoir l'idée impie de mettre à un moment quelconque ses intérêts et son destin au-dessus du sort et des intérêts de la Nation.

« Une telle erreur ne sera pas commise. »

Le Président du Conseil a été l'objet d'une longue ovation de la part des cheminots.

Les biens sequestrés sont rendus aux Alsaciens-Lorrains

Les deux Chambres américaines, avant de se séparer, ont, dans un sentiment de sympathie pour l'Alsace et la Lorraine, voté la restitution aux Alsaciens-Lorrains de leurs biens séquestrés pendant la guerre.

Le bill autorisant cette restitution est à l'heure actuelle à la signature du président Wilson.

Hommage au maréchal Foch

Les Alsaciens-Lorrains de Paris, venus nombreux dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, ont remis dimanche matin au maréchal Foch, libérateur de l'Alsace-Lorraine, une œuvre d'art qu'ils lui offrent par souscription.

Le maréchal Foch a remercié avec émotion.

200.000 touristes américains en France

Il résulte des statistiques approximativement établies par les bureaux de tourisme de New-York que 200.000 touristes américains se disposent à venir en France.

Une Compagnie française de navigation a été chargée, par l'Office National, de canaliser au mieux l'arrivée de ces touristes.

Chambre des Députés

Séance du 7 juin 1920

La Chambre continue la discussion du budget. Elle vote les divers chapitres des budgets des travaux publics, du commerce et de l'industrie.

Sur le budget de la justice, M. Regaud demande qu'on restreigne l'assistance judiciaire, car, dit-il, on accorde l'assistance judiciaire à des gens qui plaident pour leurs manteaux de fourrure de grande valeur.

Le garde des sceaux annonce qu'il a déposé un projet de loi tendant à réduire les organismes et simplifier les formalités aux contribuables.

CHRONIQUE LOCALE

FAIRE JUSTICE !

Nous avons annoncé, avec tous nos confrères, qu'une Commission composée de 44 députés, avait été constituée pour réviser les bénéfices de guerre. La Commission est nommée : les 44 membres sont désignés. La révision va donc commencer, nous l'espérons, dans le plus bref délai possible. Plus on la retardera, moins on obtiendra de résultats. Les profiteurs prendront leurs précautions et se débrouilleront pour que l'on ne trouve rien.

Et puis, cette commission de 44 membres pour éplucher tous les comptes véreux peut paraître insuffisante. Ou alors les commissaires doivent être munis de pleins pouvoirs d'instruction. Ils doivent avoir le droit d'envoyer dans chaque chef-lieu, dans chaque canton, dans chaque commune, des délégués qui enquêteront et feront procéder à des perquisitions.

Car les profiteurs sont légion : ils sont trop et aujourd'hui, dans nos petites villes surtout, ils étalent leur ventre doré, avec fatuité et insolence.

La Commission des 44 peut faire bonne besogne si elle le veut. Les documents ne doivent pas manquer dans les intendances, dans les administrations de guerre. Si on ne trouve aucun document, c'est qu'ils auront été détruits. On pourra rendre toujours quelqu'un responsable de cette destruction.

Mais nous ne croyons à l'efficacité de cette commission, qu'autant que ses membres iront enquêter partout.

⁂

Il y a également une autre enquête que les 44 devraient faire. Pendant la guerre, on a procédé à un tas de concours, d'examens — quels concours ! quels examens ! — qui n'avaient qu'un but, celui de caser définitivement dans les administrations un tas de créatures de politiciens tout puissants, à ce moment-là !

Si la spéculation sur les denrées a enrichi des mercantis, la faveur a mis en place, en très bonne place, des individus qui n'avaient aucune qualité, aucun droit pour occuper les emplois dont ils profitent.

Et ces emplois manquent pour caser le grand nombre de mutilés, d'anciens combattants sans ressources, auxquels on avait promis tant et plus, lorsqu'ils étaient dans les tranchées ou sur le lit d'hôpital.

Ils étaient des héros, à ce moment-là ! Ce moment est passé : ils sont et restent toujours mutilés.

Héros ! on le leur dit dans les banquets officiels, on les salue, on les plaint, on les honore. Mais on ne leur donne pas la moindre situation en rapport avec leur héroïsme, les promesses sont oubliées.

La politique avait besoin de créatures : les créatures ont pris les emplois destinés aux « héros ! »

La Commission des 44 ferait donc bien de porter ses investigations de ce côté-là.

⁂

Les mauvais marchands, les mercantis, les râfleurs qui ont fait leur pelote au détriment de la santé publique, ne méritent aucune pitié. Ils doivent rendre gorge.

Mais les administrateurs qui, également, ont outrepassé leurs droits en confiant à des incompétences, à des créatures de politiciens, — rien que pour complaire à ces politiciens — des emplois qui auraient dû être réservés, conformément aux promesses, aux désirs du pays, aux victimes de la guerre, ces administrateurs également devraient être l'objet des investigations de la Commission des 44 et les créatures devraient être impitoyablement chassées des fonctions qu'elles occupent en dépit de tout droit, de tout bon sens, de toute justice.

La Commission des 44 osera-t-elle faire justice ?

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Bos Joseph-Antoine : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 29 avril 1917, dans une attaque contre les positions ennemies, au Mont-Haut (Marne). A été cité.

Herbain Frédéric-Henri-Joseph : très bon soldat. Grièvement blessé le 24 avril 1918, au combat de Hangard-en-Santerre. Mort en captivité des suites de ses blessures. A été cité.

Horvais Jean-Marie-François : bon soldat. Tué à son poste de combat le 28 juillet 1917, aux Eparges. A été cité.

Hébert Lucien : très bon soldat. Grièvement blessé le 9 novembre 1916, à son poste de combat devant Régneville. Mort le 10 novembre 1916, des suites de sa blessure. A été cité.

Jean-Jean Gabriel : très bon soldat. Tué à son poste de combat le 27 juin 1916, au cours d'une violente attaque ennemie, au bois de Vaux-Chapitre devant Verdun. A été cité.

Jouanno Louis-Marie : soldat mitrailleur courageux et dévoué. Blessé grièvement le 24 avril 1918, à Hangard-en-Santerre au cours d'une violente attaque ennemie. Mort en captivité des suites de ses blessures. A été cité.

Lac Jean-Marie : bon soldat. Tué à son poste de combat le 18 juin 1917, secteur des Eparges. A été cité.

Citation à l'ordre de l'armée

Nous avons publié dans un de nos derniers numéros, une citation à l'ordre de la division de l'armée du Levant dont a été l'objet notre valeureux compatriote le capitaine Delmas, du 412e d'infanterie.

Nous sommes heureux de publier la citation suivante à l'ordre de l'armée du Levant :

Le Général Commandant en Chef de l'Armée du Levant cite à l'ordre de l'Armée la 11e Compagnie du 412e R. I. :

« Sous les ordres du Capitaine Delmas brillamment secondé par le Lieutenant De Colonjon, partie de Marasch le 21 janvier au secours d'un convoi, complètement isolé pendant 9 jours dans un pays en insurrection, à montré les plus belles qualités militaires en se battant tous les jours pour se dégager de l'ennemi, pour trouver sa subsistance, et marcher au secours d'un autre détachement. Rentré dans Marasch le 30 janvier, n'a encore cessé de se battre jusqu'au 9, prenant de l'aveu de tous une part prépondérante dans les combats à l'intérieur de la ville. »

Signé : Général GOURAUD.

Tous les amis de Cahors qui se souviennent des nombreuses citations dont le capitaine Delmas a été l'objet sur le front français adressent à leur héroïque compatriote leur plus sincères félicitations.

APRÈS LE BAL

Nous recevons un compte rendu du grand bal officiel qui a eu lieu à la Préfecture, samedi soir, au profit du village de Bras.

Ce compte rendu n'est certainement pas exact : c'est un grincheux qui a dû le faire, car il n'a trouvé de délicieux, durant cette soirée, que les « petits fours ».

⁂

La chronique « mondaine » n'étant pas de notre compétence, et ne voulant pas la confier cependant à un des nouveaux riches qui ont gambillé dans les salons de la Préfecture, nous ne publierons pas de compte rendu.

Nos lecteurs ne sauront rien des ébats chorégraphiques des étoiles et des astres des dancings cadurciens. Tant pis.

Aussi bien, le populo n'est curieux que des fêtes où les belles manières et l'élégance ne sont pas seulement d'occasion, ou que des fêtes vraiment populaires où il n'y a ni chiqué, ni affectation.

A part ça, le bal dans les salons de la Préfecture a été très réussi.

L'éclairage était superbe : dans les rues de la ville, le populo était éclairé par la... lune.

En voilà assez !

⁂

Mais on nous permettra de revenir sur les réflexions que nous avons cru devoir faire au sujet de cette soirée, dans un précédent numéro.

Nous avions dit que cette fête à laquelle aurait dû être conviée toute la population de Cahors et du Lot, puisqu'il s'agissait d'une œuvre patriotique et de solidarité, ne réunirait que des nouveaux riches ou des personnes pour qui c'était un devoir d'y participer.

Nous ne nous sommes pas trompés. Les heureux du jour, ceux qui ont de la galette et les officiels et officieux ont dansé.

Et cependant les populations du Lot n'auraient pas refusé leur obole si on leur avait fait l'honneur d'organiser une fête populaire comme il y en avait tous les ans à Cahors, avant la guerre.

Rien n'empêchait les amateurs de dancing d'organiser dans les salons de la Préfecture au compte de la

Princesse, une fête privée. Nul ne les aurait dérangés.

Mais sur nos places publiques, où les musiques auraient donné un bon concert, où des bals auraient été organisés, la population aurait pris sa part de réjouissances qui a été toute prise par une catégorie dont le privilège est d'avoir le gousset bien garni depuis la guerre !

Le populo qui ne foule pas les tapis des salons, le grand monde qui les foule par habitude, ne sont pas allés au bal de Préfecture.

Une nouvelle aristo démocratie est née.

***

Notre ami, l'excellent chansonnier Lagaspie ferait bien de composer une chanson sur ce sujet. Un violonneux chevelu, bourgeois révolutionnaire, ne manquera pas de la jouer dans un prochain concert classique.

LOUIS BONNET.

Question au ministre de la guerre

Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 3 juin 1920, par M. Delport, député, demandant à M. le ministre de la guerre si les officiers à titre temporaire désignés avec leur régiment pour aller à l'armée du Levant ou autre colonie, doivent suivre leur destination coloniale sans attendre que leur situation militaire soit régularisée par la commissisn instituée depuis janvier 1920 ? Et dans le cas de l'affirmative, quelle sera leur situation à la fin du séjour colonial.

Concert public

Pour la deuxième fois, notre excellente société musicale l'Avenir Cadurcien, a donné un concert public sur le kiosque des Allées Fénelon.

La population cadurcienne s'était rendue en foule sur les Allées pour écouter le beau programme que jouèrent les jeunes artistes musiciens.

De vifs bravos ont prouvé à notre excellente société musicale et à leur sympathique et dévoué chef, M. François Rivière, combien la population appréciait les concerts publics.

Que les musiciens et leur chef qui font œuvre populaire et désintéresée, reçoivent de vives félicitations et de sincères remerciements.

P.-S. — Nous profitons de l'occasion pour signaler le mauvais état dans lequel se trouve le kiosque des Allées Fénelon.

Mutation

M. Ance, chef de bataillon au 7e d'infanterie. est affecté au 141e d'infanterie et désigné comme chef de service subdivisionnaire à Nice.

En cueillant des cerises

Samedi, un employé du P.-O. cueillait des cerises dans son jardin situé aux Tours. Il perdit l'équilibre et tomba sur une murette. Dans la chute il a été gravement blessé.

Egalement, une femme qui cueillait des cerises dans une vigne située route de Toulouse, est tombée du cerisier et a été sérieusement contusionnée.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 25 au 29 mai 1920 :

Nombre de placements à demeure : 2 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.

Offres d'emplois non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Chemin de fer d'Orléans

Note

A l'occasion des foires franches de Brive, la Compagnie d'Orléans mettra en marche le 12 juin, entre Brive et St-Denis, près Martel, le train 7807, pour assurer le service des voyageurs (3e classe seulement).

Brive, départ, 19 h. 07.
St-Denis, près Martel, arrivée, 20 h. 09

Note

A partir du 31 Mai 1920 certaines améliorations seront apportées au service des voyageurs :

Ces améliorations sont résumées ci-après.

1° Trains qui seront mis en marche périodiquement.

1° Section Brive Capdenac.

Utilisation des trains 2557 et 2558 entre Figeac-Capdenac et vice-versa (3e classe seulement) les jours de marché (samedi) et de foire à Figeac le 15 de chaque mois.

2° Section Cahors-Capdenac.

Utilisation des trains 2641 et 2642 entre Cahors-Capdenac et vice-versa (3e classe seulement) le samedi et jours de foire à Cahors et Cajarc.

2° Trains qui seront mis en marche tous les jours.

1° Section Brive à Capdenac.

Trains 2554 et 2559

2° Section Brive à Cahors

Trains 5261 et 5252 rendus mixtes (3e classe seulement) entre Brive et Gourdon. — Ces 2 trains desserviront Noailles et Gignac-Cressensac.

Le train 5261 desservira également Chasteaux, Cazoulès et Lamothe-Fénelon. — Le train 5252 desservira également Chasteaux le vendredi de chaque semaine et les jours de foire à Brive 3 et 18 de chaque mois et le 12 juin.

3° Section Arvant à Aurillac.

Trains 5724 et 5725 rendus mixtes (3e cl. seulement) sur parcours ci-après :

1° Train 5724 entre Aurillac et Neussargues.

2° Train 5725 entre Arvant et Aurillac.

4° Section Aurillac à St-Denis-.p-M.

Train 5489 et 5490 rendus mixtes (3e classe seulement) les jours impairs entre Aurillac, St-Denis près Martel et vice-versa avec desserte des arrêts de Siran et de Bétaille.

5° Section Capdenac à Toulouse.

1° Mise en marche journalière des trains 2584 et 2587 sur le parcours Toulouse-Teissonnières et vice-versa.

2° Train 5454 rendu mixte (3e cl. seulement) entre Lexos et Villefranche-de-R.

Train 5475 rendu mixte (3e cl. seulement) entre Capdenac et Lexos.

Train 5476 rendu mixte (3e cl. seulement) entre Villefranche-de-R. et Capdenac.

6° Section Lexos à Montauban.

Mise en marche journalière des trains 2672 et 2677 entre Montauban et Lexos et vice-versa.

En outre *à partir du 30 mai* les trains 5134 et 5135 seront mis en marche et rendus mixtes (3e classe seulement) entre Cahors Monsempron-Libos et retour.

Touzac

Médaille militaire. — M. Delmas minotier à Touzac, vice-président de la section des mutilés et réformés, vient de recevoir la médaille militaire.

Nos félicitations.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Conférence agricole. — Dimanche dernier a eu lieu à la mairie, sous la présidence de notre sympathique maire, M. Delpech la conférence annoncée.

C'est devant une salle complètement comble, que M. Lafont, le dévoué directeur des services agricoles, a développé, avec un vif talent, le sujet de la conférence.

Il s'est surtout appliqué à démontrer, à ses auditeurs, les nombreux avantages que pouvaient retirer les agriculteurs du syndicat agricole.

Sa péroraison a été couverte d'applaudissements unanimes.

Avant de lever la séance, M. le Maire, après avoir adressé ses remerciments à M. Lafont, l'a assuré qu'il allait se mettre à l'œuvre afin de constituer, dans le plus bref délai, le syndicat communal.

Bonne journée pour l'agricultnre.

Un Paysan.

Montcuq

Le jeudi 3 juin, les élèves de l'Ecole Pre Supre de jeunes filles ont excursionné dans le Haut-Quercy sous la conduite de leur sympathique et distinguée Directrice, Madame Letourneux.

L'autobus part de Montcuq à 3 heures, éveillant de leur torpeur les maisons du bourg et peut-être la tour montcuquoise.

Dès la pointe du jour, les jeunes excursionnistes peuvent admirer l'eau tranquille du Lot, où le beau ciel de juin se mire en teintes harmonieuses, délicieusement fondues et estompées par les blanches vapeurs matinales.

Puis, c'est Vers et son aqueduc romain ; la vallée du Vers pittoresque avec ses rochers abrupts, ses cirques verdoyants, ses défilés sauvages ; Labastide-Murat, le Causse de Gramat et la belle localité qui lui donne son nom ; la perte du Rignac et le « Saut de la Pucelle » ; la taille pittoresque de l'Alzou.

Dès 9 heures, du matin, nous sommes en plein centre touristique et dans la même journée nous pouvons visiter ; Rocamadour, site merveilleux de pittoresque beauté, vestige des plus précieux de l'architecture médiévale ; Alvignac avec ses hôtels superbes ; Miers et sa source minérale, sise dans un cadre de riante verdure : enfin Padirac et son gouffre, la merveille des Causses. Pendant 1 heure 1/2 nous pouvons, sous la conduite de guides érudits, admirer le lent et fantastique travail de la jolie rivière souterraine et sa sculpture défie le ciseau des plus grands artistes.

De pareilles excursions facilitent la tâche des fervents des sites quercynois. Les parents ne peuvent qu'applaudir l'intelligente inspiration de Madame Letourneux qui tout en faisant connaitre à ses jeunes élèves les sites pittoresques de notre petite patrie ne perd pas de vue leur culture générale et artistique.

Nul ne saurait, d'une façon si particulièrement heureuse, allier l'utile à l'agréable et imaginer de meilleures distractions en plein travail absorbant à la veille des examens.

Nous prions notre active et dévouée directrice qui n'a craint ni les fatigues d'un long voyage, ni une lourde responsabilité pour nous être agréable de vouloir bien accepter nos sincères remerciements.

Un groupe d'excursionnistes.

Examen. — Nous apprenons avec plaisir que les deux élèves présentées à l'examen des Bourses par l'E. P. S. de Montcuq ont été reçues.

Nos compliments à Mlles Hébrard et Mercadier et à leur dévoués professeurs.

Cajare

Conseil municipal. — Séance du 20 mai. Présidence de M. Bramel maire. Procès-verbal adopté.

M. le Maire annonce que M. l'abbé Vernet consent à céder le terrain pour l'agrandissement du cimetière au prix de 3.250 fr.

Le Conseil approuve et charge M. le Maire de faire le nécessaire.

Le Conseil décide que le prix des concessions du cimetière de Cajarc sera fixé à 50 fr. le mètre carré et à 30 fr. celui de Gaillac.

Il ne sera pas concédé moins de 3 mètres carrés par personne.

Sur la proposition de M. Pons, une concession à perpétuité est accordée dans les cimetiéres de Cajarc et Gaillac pour la sépulture des soldats morts pour la Patrie. Une commission est nommée pour cet objet.

Sur la proposition de M. Andrieux, la question de l'éclairage de la ville, tout au moins les soirs de foire, sera étudiée.

Les réparations des dégâts causés par l'abattage des arbres seront entrepris dès que l'on aura pu se procurer les matériaux nécessaires.

La fontaine de Sauzet a été réparée. Celles des mas de Naudy et Gaillac le seront prochainement.

On a dû sur la demande de la directrice de l'cole publique allonger les rideaux des classes. Cette dépense s'élevant à 200 fr., est adoptée par le conseil.

M. le maire propose au conseil de favoriser la création d'un syndicat agricole.

La question sera mise à l'étude.

Pourvu qu'elle n'ait pas le sort en résultat des conférences faites il y a 25 ans par un de nos collaborateurs!!!

Figeac

Trafic de monnaie d'or. — On vient d'arrêter un nommé Clamagiraud, originaire de Sénaillac, canton de Latronquière, a profité de son passage au pays pour acheter des pièces d'or.

On se demande si Clamagiraud qui habite Lyon, ne serait pas affilié à la bande qui opère dans toute la France et dont le siège serait à Lyon. Le prévenu vient d'être arrêté et sera prochainement transféré à Figeac.

Tribunal. — A l'audience publique du tribunal civil de Figeac du 3 juin, MM. Madelmont et Solignac, nommés par décret du 22 mai 1920, notaires à Bretenoux et à Puybrun, ont prêté, en cette qualité, le serment prescrit par la loi.

Saint-Céré

Succès scolaire. — Quatre élèves de l'école supérievre de jeunes filles viennent de remporter un concours des bourses d'enseignement primaire supérieur.

Ce sont : Mlles Renée Lescure, avec le numéro 1 ; Yvonne Brunie, avec le numéro 2 ; Denise Buzach, Henriette Cellier.

Nos félicitations aux élèves et à leurs dévouées professeurs.

Gourdon

Soirée artistique et littéraire. — La soirée artistique et littéraire sera donnée le mercredi 9 juin, à 20 h. 30 très précises, dans la grande salle ee l'hôtel de ville de Gourdon, par les élèves de notre école primaire supérieure au profit de l'école publique.

Le programme, fort bien choisi, comprend, en plus d'une opérette et d'une pièce en trois actes, des chœurs, des morceaux de musique, de chant et l'interprétation de poésies avec adaptation musicale.

Toutes les personnes désireuses de collaborer à la bonne œuvre entreprise par les élèves de notre école supéieure, se feront certainement un devoir de venir les applaudir.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 juin 1920.

Le Marché soutenu à l'ouverture faiblit en séance sur de nouvelles liquidations qui ont porté surtout au Parquet.

La clôture est assez résistante sur de meilleurs avis de Londres.

Les changes se détendent légèrement, livre Sterling 50,70, dollar 12,97.

Nos Rentes françaises sont fermes, 3 0/0 59,75, 5 0/0 88, 4 0/0 1917 et 1918 70,85 et 71,50, 5 0/0 amortissable libéré 101,30, Crédit National 494.

Banques lourdes, Paris 1.680, Union 1.182, Crédit Mobilier 580.

Valeurs de navigation faibles, Suez 7.100, Messageries 525, Transatlantique 475, Affreteurs réunis nouveaux très résistants à 1.170. Métallurgiques bien tenues, Senelle Maubeuge 2.600, Basse Loire 330. Cuprifères calmes. Rio 1.805, Tanganiyka 112, Montécatini 152, Pétrolifères fermes, Mexican Eagle 515, Royal Dutch 46.300, Shell 534.

Diamantifères et mines d'or en reprise, de Beers 1.155, Rand Mines 141, Goldfields 80.

Hausse de la Camp Bird à 45.

Caoutchoutières indécises, Financière 548, Malacca 244.

En valeurs diverses peu de variations sur les cours de vendredi.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 48.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES. — De Berlin : La *Gazette de Voss* publie une information suivant laquelle les membres du Cabinet remettraient, dès ce matin, leurs portefeuilles au Président d'Empire. Celui-ci leur demanderait, naturellement, de conserver provisoirement leurs fonctions, mais il prendrait contact avec les différents partis en formation. Le nouveau Cabinet sera constitué dès que seront connus les résultats complets des élections.

KRASSINE MANŒUVRE. — De Londres : Le *Times* écrit : Nous avons lieu de croire que le gouvernement britannique est sur le point de faire un arrangement postal avec la Russie soviétiste par l'intermédiaire de Krassine. Cet arrangement est, croit-on, opposé aux vues des Français qui estiment que cela implique une reconnaissance de l'administration soviétiste.

Le *Daily Chronicle* confirme qu'au cours de l'entrevue avec les membres du Cabinet britannique, Krassine n'est pas en mesure de fournir toutes les informations nécessaires. En conséquence, une nouvelle réunion aura lieu prochainement, quand Moscou aura répondu d'une façon complète sur tous les points.

NOUVELLE VICTOIRE POLONAISE. — De Varsovie : Un communiqué de l'Etat-Major confirme qu'un corps de cavalerie des Rouges a été mis en déroute par les troupes polonaises et que l'action de ces dernières se développe avec succès.

L'ÉLECTION AMÉRICAINE. — De New-York : La convention du parti républicain chargée de désigner le candidat à la Présidence commence aujourdh'ui à Chicago. Le résultat est incertain. On donne des chances à Hughes, l'ancien concurrent de Wilson.

L'ALCOOL EN AMÉRIQUE. — La Cour suprême américaine a décidé, en dernier ressort, le maintien de la prohibition de l'alcool aux Etats-Unis.

L'AGITATION EN TURQUIE. — De Constantinople : Les nationalistes se sont emparés de Menemen et Chanak, acquérant ainsi le contrôle de la rive asiatique des Dardanelles et protégeant d'avance leur flanc dans le mouvement projeté contre Smyrne. De nombreuses troupes régulières passent aux nationalistes avec armes et bagages.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

Marché de La Villette

3 Juin 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs.... Vaches... Taureaux.	5.872	»	4,25	4,00	3,25
Veaux....	3.553	»	4,50	4,00	3,50
Moutons..	10.495	»	5,75	5,25	5,00
Porcs.....	2.708	»	7,20	7,00	6,50

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, moutons et porcs, difficile sur les veaux.

Envoi franco de Colis Postaux de 5 et 10 k.

Huile de table, le litre..... 8,50
Huile comestible, le litre..... 7,50
Savon blanc paille, le k° 3,80
Beurre végétal { le seau de 5 k°... 37,50 / le seau de 10 k°.. 75,00

Paiement contre remboursement ou par mandat poste.

Adresser les commandes à M. MAX-ÉMILIEN, à Grans (B.-d.-R.)

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALGUES
Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

BANQUE V. MANN et Cie

36, rue Vignon, Paris

Téléphone : Louvre 18-43 et 18-44.

Traite toutes opérations de Bourse. — Comptant et Terme. — Courtages officiels sans majoration. Donne renseignements sur toutes valeurs cotées et non cotées.

A vendre nombreuses propriétés de rapport et d'agrément, maisons, châteaux. Prix divers. Facilités de paiement. S'adresser à M. DELFAU à Lauzès (Lot).

A vendre une cuve, très bon état, cerclée fer, 40 à 50 barriques vendange. S'adresser à M. DELFAU à Lauzès, mandataire des vendeurs.

M. DELFAU est tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives du Temple.

Fonds de Restaurant
A VENDRE DE SUITE

Pour cessation de commerce, 3, rue J.-B. Delpech.

Représentant est demandé
PAR FABRICANT DE GALOCHES

Pour le Loi et départements limitrophes.

S'adresser au bureau du journal.

SOUFRES -- SULFATE DE CUIVRE -- RAPHIAS
GRANDE BAISSE
Acheteurs de gros, écrivez à R. SAUZEAU
Représentant consignation. BORDEAUX
Maison fondée en 1854

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

Etude de Me G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac, successeur de son père

VENTE SUR LICITATION

A SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

De divers Immeubles situés à Puy-de-Corn, commune de Figeac

Adjudication fixée au VENDREDI DIX-HUIT JUIN MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le onze mars mil neuf cent vingt, enregistré et signifié,

Il sera procédé le VENDREDI DIX-HUIT JUIN MIL NEUF CENT VINGT à DEUX heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac au Palais de Justice, Boulevard Président Wilson, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre Monsieur Benjamin RÉVEILLAC et Madame Honorine DOUCET, quand vivaient, propriétaires-cultivateurs, demeurant à Drulhes, commune de Lissac et de leurs successions.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Monsieur Gabriel RÉVEILLAC, agent de police à Casablanca (Maroc), licitant, ayant Maître FONTANGES pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1° Madame Zéla SOULIÉ, veuve en premières noces de Monsieur Alfred RÉVEILLAC, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Louis LACAN, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Faycelles (Lot), et de ce dernier les dits mariés SOULIÉ-LACAN, pris en qualité de tutrice et cotuteur des mineurs Julia et Gabriel RÉVEILLAC, issus du mariage de la dame Zéla SOULIÉ avec Monsieur Alfred RÉVEILLAC, susnommé, colicitants, ayant Maître SERINDOU pour avoué, d'une part,

2° Monsieur Jean-Pierre LAGARDE, propriétaire-cultivateur, demeurant à Puy-de-Corn, commune de Figeac, colicitant, ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'une dernière part,

Et de Monsieur Joseph ROQUES, propriétaire-cultivateur, demeurant à Drulhes, commune de Lissac, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Julia et Gabriel RÉVEILLAC, susnommés.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS A VENDRE

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra : 1° un enclos sis à Puy-de-Corn et Lagrave, en nature de maison, étable, jardin et terre, porté à la matrice cadastrale de Figeac, sous les numéros quatre cent cinquante-cinq, quatre cent cinquante-six, quatre cent cinquante partie (numéros 455-456-450 p) de la section E, d'une contenance totale de cinquante-quatre ares vingt centiares, confrontant du levant avec chemin public et Rouget, du midi avec veuve Pagès, du couchant avec chemin public et du nord avec Augereau, Jacques Longpuech, Teulié et autres.

2° Une grange et pâtus au même lieu, paraissant portés au numéro 453 de la section F du plan, d'une superficie de cinquante centiares, confrontant à Longpuech et Teulié.

L'immeuble ci-dessus désigné formant le premier lot des biens dépendant des successions et communauté dont s'agit, a été adjugé suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur DUPUY, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, le vingt-huit mai mil neuf cent vingt à Monsieur Louis CHARTRON, propriétaire à Camburat (Lot), moyennant le prix principal de quatre mille sept cents francs outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le trente et un mai mil neuf cent vingt, Monsieur Frédéric CASTAGNÉ, propriétaire à Puy-de-Corn, commune de Figeac, ayant Maître FONTANGES pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix du dit lot qu'il a élevé à la somme de cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs, outre les charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués à l'adjudication sur surenchère des immeubles sus-désignés sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère, soit cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs, ci ... 5.484 fr.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable :

Figeac, le quatre juin mil neuf cent vingt.

G. FONTANGES,
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare, poursuivant la vente qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

ETUDE
de
Etudes de Me FONTANGES
Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant acte au rapport de Maître AUSTRY, notaire à Figeac, en date du quatre mai mil neuf cent vingt, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le six mai mil neuf cent vingt, volume 942, numéro 1, Monsieur Marcel CANTALOUBE, propriétaire à la Vinadie, commune de Figeac, a fait vente à Monsieur Jean-Médéric MOLINIÉ et à Madame Marie-Rose CAPMEIL, mariés, anciens négociants à Paris, demeurant actuellement ensemble à Figeac : d'un enclos situé à Figeac, quartier du Montviguier, comprenant maison avec appentis et jardin attenant, paraissant porté à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros 239 p, 240 et 240 *bis*, de la section G, pour une contenance d'environ vingt ares, confrontant du levant avec route de Figeac à Rouquayroux, dite route de La Capelette, du midi avec propriété de Monsieur Boutaric et des deux autres côtés avec propriété de Madame Boutaric, moyennant le prix de seize mille francs.

Copie collationnée de l'acte de vente sus-énoncé a été déposée au greffe du Tribunal civil de Figeac le quinze mai mil neuf cent vingt et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié suivant exploit de Maître NIEUCEL, huissier à Figeac, en date du trente-un mai mil neuf cent vingt, enregistré : 1° à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Figeac ; 2° à Madame Maria-Léa-Anna PRADINES, sans profession, épouse de Monsieur Marcel CANTALOUBE, propriétaire, demeurant et domicilié à La Vinadie, commune de Figeac ; 3° à Monsieur Marcel CANTALOUBE, propriétaire, demeurant à la Vinadie, commune de Figeac, pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de Madame Maria-Léa-Anna PRADINES, son épouse.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus aux termes de l'acte sus-énoncé de toute hypothèque légale inconnue.

Figeac, le cinq juin mil neuf cent vingt.

signé : FONTANGES.
avoué.

SOUDURE AUTOGÈNE

RÉPARATIONS DE TOUTES PIÈCES

Fer — Fonte — Acier — Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque, en face la Brasserie

CAHORS